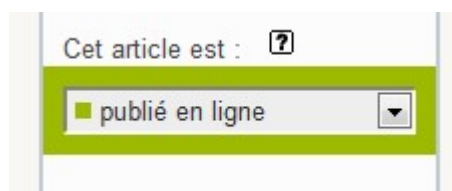




Documentation administrateur

Valider, corriger ou… refuser les articles

- Formation
- Formation à SPIP
- Documentation administrateur SPIP
- Gérer les articles
-



Date de mise en ligne : lundi 8 décembre 2014

Description :

C'est le travail de l'administrateur de mettre ou non les articles en ligne.

Copyright © Internet 22 - Tous droits réservés

C'est le travail de l'administrateur de mettre ou non les articles en ligne.

Un code couleur signale l'état des articles. Pour les rédacteurs il y a trois états, pour les administrateurs cinq.

Correction d'un article

Quelque soit l'état, un administrateur peut corriger un article. On est là dans le travail de [secrétariat de rédaction](#).

État d'un article

Article en cours de rédaction

` ` Il s'agit des articles en train d'être rédigés par un rédacteur. Ils n'apparaissent pas sur la page d'accueil sauf celle de l'auteur. Celui-ci peut en interrompre la rédaction et la reprendre plus tard, à son gré.

Article proposé à l'évaluation

` ` Une fois l'article terminé pour lui, le rédacteur propose l'article à l'évaluation en cliquant à gauche de l'article. Les personnes alors désignées dans la configuration dans la boîte **Configuration / Interactivité / Envoi de mails automatiques / Suivi de l'activité éditoriale** reçoivent un courriel les avertissant qu'un article est proposé à l'évaluation.

Cet article apparaît alors sur la page d'accueil de tous les rédacteurs avec le petit signe orange des articles ayant cet état.

``

Article refusé

L'administrateur peut refuser un article. Cela arrive rarement, en général l'administrateur prévient le rédacteur et remet l'article en modification pour que celui-ci le corrige. Un courriel automatique arrive de toute façon à l'auteur.

Article à la poubelle

 Les articles ui n'ont plus de raison d'être peuvent mis à la poubelle. Attention, ce n'est pas parce qu'un article est ancien ou peu lu qu'il faut le supprimer systématiquement ! C'est une décision à prendre en comité éditorial.

Article publié en ligne

Mise en ligne immédiate

[http://internet22.catholique.fr/spip.php?action=accéder_document&arg=985&cle=d3b5d58e4a78865a473e7171ea74d33646189f2a&file=jpg%2Fetat_article_publie.jpg] Le but de tout article est d'être publié ! Selon le réglage du plugin Autorité il ya possibilité pour le rédacteur d'intervenir ensuite sur son article publié.
Un article publié prend la date et l'heure de la publication. L'administrateur peut modifier ces données.

Mise en ligne retardée

Un administrateur peut décider que l'article ne paraîtra pas tout de suite, il peut souhaiter que l'article paraisse par exemple une semaine plus tard, de façon automatique. Pour cela il faut :

- d'abord mettre l'article en ligne normalement
- changer la date et l'heure au moment souhaité de la parution.

L'article paraîtra sur la page d'accueil de l'administrateur.

Changement de place d'un article

Un rédacteur put avoir mis son article à un mauvais endroit ou bien il a été décidé de changer la structure du site : on

Valider, corriger ou… refuser les articles

est donc parfois obligé de changer un article de place. Cela se fait simplement en cliquant sur le bouton sous la mention **A l'intérieur de la rubrique.**

Changer un article de rubrique.